

Procès-verbal du **CONSEIL MUNICIPAL** du 25 AOUT 2015

Présents : ARTIS Régis - ASTRIC Marc - AT Georges - FEDOU Nicolas - CALASTRENG Jacqueline - FLAGEL Magali - GRATIAS Valérie - JOING Magaly - MAHOUT Vincent - MELENDO Rose-Marie - SIMMONIN-TOMASEK Claudie - TAPPARO Fabienne - VIEULLES Gilles.

Absents excusés (avec procuration) : OULIE Joël (procuration à Marc ASTRIC) - TAULEIGNE Nathalie (procuration à Nicolas FEDOU).

Absents excusés (sans procuration) : Néant.

Absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : SIMMONIN Claudie.

*** **

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

✓ **Approbation procès-verbal de la réunion Conseil Municipal du 26/05/2015.**

1/ DELIBERATION N°1 : PLU : Approbation de la modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la modification simplifiée du PLU : afin d'améliorer et de sécuriser la desserte de la zone UBa, permettant ainsi de relier cette zone au centre-ville, il est proposé de :

- Supprimer l'Emplacement Réserve n° 6 ;
- Réduire l'Emplacement Réserve n° 20.
- Mettre à jour la suppression de l'ER n° 5 étant donné que la réalisation de l'agrandissement du parking de la Mairie a déjà été effectuée sur les parcelles concernées par cet ER après acquisition des terrains par la commune.

Vu les avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de modification simplifiée du PLU, Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'elle lui a été présentée.

Toutes les mesures de publicité seront mises en œuvre

- Affichage en mairie pendant un mois.
- Mise à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Insertion dans un journal diffusé dans le département
- Envoi en préfecture

☞ **Votants** : 15 (dont 2 procurations) Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0 .

2/ DELIBERATION N°2 : Renouvellement d'une ligne de trésorerie avec abaissement du plafond Ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31.

La ligne de trésorerie permet de financer les besoins de trésorerie exceptionnels et ne fait pas l'objet d'une écriture budgétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au renouvellement avec abaissement du plafond de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 (référence n°T1QHJ7012PR) aux conditions suivantes :

- Plafond de 25.000 euros sur index Euribor 3 mois moyenné + marge fixe de 1,80 % ; mobilisable par tirages successifs.
- Durée : 12 mois
- Décompte mensuel des intérêts
- Remboursement possible à tout moment
- Frais de dossier : 0,20 % du plafond.
- Commission d'engagement : Néant.

- Parts sociales : néant

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser cette opération auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,

☞ **Votants** : 15 (dont 2 procurations) : Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

3/ DELIBERATION N°3 : ACCUEIL PERISCOLAIRE : réglementation des tarifs

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- 1/ d'adopter un nouveau règlement scolaire mieux adapté aux contraintes actuelles de l'accueil périscolaire,
- 2/ d'appliquer les tarifs suivants et en particulier pour les repas pris et non commandés ainsi que pour les dépassements d'horaire après 18h30 pour la garderie :

Accueil périscolaire	Jours, Horaires	Tarifs	Tarif particulier
CANTINE	<u>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</u> Maternelle	2.70 €	Tout repas pris et non commandé 5.40 €
CANTINE	<u>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</u> Primaire	3.40 €	Tout repas pris et non commandé 6.80 €
GARDERIE	<u>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</u> Matin de 7h30 à 8h35 Soir de 17h00 à 18h30	Matin : 1€50 Soir : 1€50	Dépassement horaire après 18h30 (au bout de 3 fois par trimestre) 15 €
GARDERIE	<u>Mercredi</u> Matin de 7h30 à 8h20 Midi de 12h00 à 13h00	Matin : 1€00 Midi : 1€00	
TAP	<u>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</u> De 16h00 à 17h00	GRATUIT	

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 0 ; abstention : 12 ; contre : 3.

Après avoir débattu, le conseil municipal décide d'ajourner cette délibération. Il demande à ce qu'elle soit à nouveau présentée lors d'un prochain conseil municipal, après avoir été soumise à la commission communale des affaires scolaires pour retravailler sur les conditions d'application des pénalités pécuniaires à mettre en œuvre pour :

- 1/ prise de repas non commandé.
- 2/ dépassement d'horaire en garderie du soir.

4/ INFORMATIONS DIVERSES

- 1- ERP (Etablissements Recevant du Public) : délibération à prendre avant le 26 septembre 2015. Proposition de la commune : plan sur 9 ans.
Travail en commission le 3 septembre.
- 2- Prochain conseil municipal : 22 ou 24 septembre à 18h30.
- 3- Rapport de l'ONF (Office National des Forêts) sur les cyprès situés place de la mairie :
 - a. 8 arbres peuvent être maintenus sur pied.
 - b. 1 doit être abattu dans les meilleurs délais.
 - c. 1 doit être maintenu.
 - d. 1 doit bénéficier d'une étude complémentaire.

Fin de la séance à 20h15